

## Grille de Cotation

Applicable depuis le 20 avril 2010  
Modification (ADN) à partir du 01-01-2016

La grille de Cotation a pour fonction d'établir la règle de lecture de valeur génétique de nos Hovawart pour la reproduction : tant pour les parents que pour les descendants.

Elle a évolué au fil des années. La grille applicable actuellement est celle en vigueur depuis avril 2010, elle a été modifiée en 2012 et à partir du 01-01-2016 pour ce qui concerne l'ADN.

Les 'Excellent' pris en compte pour la cotation ne le sont qu'à compter des 15 mois révolus, soit à partir de la classe 'Intermédiaire'.

Les expositions Spéciales ou Régionales ou Nationales Hovawart réalisées à l'étranger, dans des pays membres de l'IHF sont également prises en compte pour l'établissement des cotations.

<b>1 point / 6</b>	CONFIRMÉ
<b>2 points / 6</b>	Sujet CONFIRMÉ + Un Excellent dans une exposition + TAN + Lecture radios de dysplasie coxo-fémorale A ou B + ADN obligatoire **
<b>3 points / 6</b>	Sujet CONFIRMÉ + Un Ex en SPE, RE, CHPT ou NE + TAN + TAT + Lecture radios de dysplasie coxo-fémorale A ou B + ADN obligatoire **
<b>4 points / 6 Recommandé</b>	Sujet CONFIRMÉ + Un Ex en SPE ou RE + Un Ex en CHPT ou NE ( <i>sous 2 juges différents</i> ) + TAN + TAT + TAU + Lecture radios de dysplasie coxo-fémorale A ou B + ADN obligatoire **
<b>5 points / 6 Elite B</b>	Sujet CONFIRMÉ ayant produit en 1 <sup>re</sup> génération 3 descendants cotés 3 points : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Pour un étalon</u> : avec 2 lices minimum</li> <li>○ <u>Pour une lice</u> : en 2 portées minimum</li> </ul> ADN + PAR obligatoire des descendants * ADN obligatoire **
<b>6 points / 6 Elite A</b>	Sujet RECOMMANDÉ ayant produit en 1 <sup>re</sup> génération 3 descendants cotés 3 points : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Pour un étalon</u> : avec 2 lices minimum</li> <li>○ <u>Pour une lice</u> : en 2 portées minimum</li> </ul> ADN + PAR obligatoire des descendants * ADN obligatoire **

SPE : Spéciale de race  
RE : Régionale d'Elevage  
NE : Nationale d'Elevage  
CHPT : Championnat de France

\* ADN obligatoire \* : depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, la SCC exige les certifications de parenté (ADN du géniteur et ADN avec certification de parenté pour les descendants impliqués dans la montée en cotation 5 ou 6 du géniteur).

**\*\* ATTENTION : à partir du 01-01 2016 la SCC demandera l'identification par ADN pour les cotations à partir de 2.**

**Soyez prévoyants : si ce n'est déjà fait, faites l'identification génétique pour votre chien, avec enregistrement à la SCC. Vous trouverez les explications, modalités sur le site de la SCC :**

<http://www.scc.asso.fr/Generalite,647>